

IOTC-2014-CoC11-CR11 [F]  
Rapport d'application de la CTOI pour : Iran  
Rapport daté du : 26/04/2014

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (02.04.2014)	L	C	C	C	Reçu le 19.03.14	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	17.03.2014	C	C	C	C	Reçu le 11.03.14	
1.3.	SC04	Rapport national	17.11.2013			C	C	Reçu le 16.11.13	
1.4.	S17	Lettre sur les questions d'application en suspens	02.04.2014			N/C	N/C	Pas de réponse fournie	
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 13/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C		
		Marquage des navires <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Marquage des DCP		C	C	C	C		
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014			N/C	N/C	Pas d'information fournie.	
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014			L	C	Reçu le 11.03.14	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C	Interdiction depuis 2010 (Article 3-3 sur le <i>National Fishing Tuna</i> ).	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			L	C	Reçu le 26.01.14	
2.5.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18.12.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de palangrier actif en 2013.	
2.6.			Pour PS 17.09.2013	L	C	L	C	Reçu le 01.12.14	
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	L	P/C	L	P/C	Reçu le 16.02.14. Informations obligatoires manquantes : principales espèces cibles.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	C	C	C	C	Soumission le 09.06.13 (5 <sup>e</sup> mise à jour)	
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C		

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ne cible le germon et l'espadon.		
3.4.	Rés. 13/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)		Depuis le 01.07.2003	C	P/C	C	P/C	Certaines informations obligatoires sont manquantes : type d'engin, TB, nom et adresse de l'opérateur.	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)		Depuis le 01.07.2006	C	P/C	C	P/C	Certaines informations obligatoires sont manquantes : nom et adresse de l'opérateur.	
3.6.	Rés. 13/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE		15.02	N/A	N/A	N/A	Aucun permis n'a été délivré à des navires de pêche étrangers en 2013.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée		15.02			N/A			
3.8.		Information des accords d'accès		Depuis le 07.03.2013	N/A	N/A	N/A			
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier		14.01.2014			N/A			
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01.07.2007	C	P/C	C	P/C	A signalé 600 navires équipés de SSN hors line jusqu'au 01.07.13.		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30.06 Navires > 15m	C	C	C	C	Reçu le 28.07.13		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C	Reçu le 01.02.14		
<b>5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon</b>										
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30.06	C	C	L	C			
		• Pêcheries de surface	30.06	C	C	L	C			
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	Pas de palangrier actif en 2013.		
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A			
		Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	L	P/C	Données pas au standard de la CTOI		
		• Pêcheries de surface	30.06	N/C	N/C	L	P/C	Données pas au standard de la CTOI		
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	Pas de palangrier actif en 2013.		
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A			
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30.06	L	P/C	L	P/C	Moins d'un poisson mesuré par tonne.		
		• Pêcheries de surface	30.06	L	P/C	L	P/C	Données pas supportées par le réseau de la CTOI ; moins d'un poisson mesuré par tonne métrique de prise.		
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	Pas de palangrier actif en 2013.		
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A			
5.4.	Dispositifs de concentration de poissons (DCP)									

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
6.	Rés. 10/02	Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navire de ravitaillement.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
<b>6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier</b>										
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries de surface	30.06		N/A	N/A	Aucun permis n'a été délivré à des navires de pêche étrangers en 2013.			
		• LL	Provisoires		N/A	N/A				
<b>7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30.06	L	P/C	L	P/C	Données de taille, de prise et d'effort pas communiquées.		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07.07.2010	C	C	C	C			
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )	Depuis le 14.08.2013			C	P/C	Coopératives de pêche thonières notifiées. A préparé des affiches/brochures sur la mise en liberté des espèces emmêlées.		
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C	Des interactions consignées dans les livres de pêche et le PRO, aucun rapport sur l'interaction en 2012.		
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de palangrier actif en 2013.		
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06.08.2009	N/C	N/C	N/C	N/C	Pas d'information fournie.		
7.7.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	02.04.2014	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de palangrier actif en 2013.		
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01.11.2010	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclément d'un cétacé	Pour PS 02.04.2014			C	C	Aucune interaction en 2013, selon le rapport.		
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclément d'un requin-baleine	Pour PS 02.04.2014			C	C			
<b>8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>										
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (23.03.2014)	C	C	C	C	Aucun navire ni ressortissant identifié comme pratiquant la pêche INN. Précédemment évalué comme N/A.		
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	02.04.2014	C	C	C	C			
<b>9. Transbordements</b>										
9.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de palangrier actif en 2013.		
9.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	02.04.2014	N/A	N/A	N/A	N/A			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	25.02.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution ROP	15.08.2013			N/A	N/A		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	02.04.2014	C	P/C	C	P/C	A déclaré que le PRO a démarré en 2013 et que 70 observateurs ont été formés.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ( $\geq 24m$ ) <sup>2</sup>	Depuis le 01.07.2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.3.		• 5% progressif, en mer ( $< 24m$ )	2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Pas de couverture fournie.	
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C	Pas d'information fournie.	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas le thon obèse	
11.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C	N'exporte ni ne réexporte le thon obèse.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	N/A	N/A	N/A	N/A	N'exporte ni ne réexporte le thon obèse.	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/A	N/A	C	C	Aucun navire étranger n'est entré dans son port en 2012.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31.12.10	C	C	C	C	Aucun navire étranger n'est entré dans son port en 2013.	
12.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	C	C		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	C	C		
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN or TRX	Depuis 01/03/2011			C	C		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	C	C		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importation, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées	02.04.2014			N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni. A déclaré que l'importation du thon vers l'Iran s'effectue par des navires autres que des bateaux de pêche (conteneurs et navires de transport frigorifique).	

---

### **Commentaires sur le niveau d'application par l'Iran des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA10 en 2013.**

En ce qui concerne le niveau d'application par l'Iran des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 10<sup>e</sup> session en 2013, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis en Iraq par le président de la Commission dans un courrier daté du 10 mai 2013.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 10/02 (exigences minimales de déclaration) : En notant les progrès que l'Iran a accomplis au cours de l'année passée dans la mise en œuvre et l'amélioration des systèmes de collecte de données et de rapports, la CdA constate que l'Iran n'a pas communiqué ses données de capture et d'effort pour les pêcheries côtières et de surface, et que les données sur la fréquence de taille n'ont été déclarées qu'en partie. Le CdA <b>ENCOURAGE</b> l'Iran à apporter d'autres améliorations à la collecte des données et aux rapports durant la période d'intersession.</li><li>• Résolution 06/03 (SSN) : Notant les difficultés auxquelles la R.I d'Iran a été confrontée lors de la mise en œuvre des systèmes SSN sur ses navires, et notant que seulement 2 pourcent des navires de 15m ou plus sont suivis par un SSN par satellite, le CdA <b>EXHORTE</b> la R.I d'Iran à poursuivre ses efforts pour améliorer la situation l'année prochaine en élargissant la couverture du système.</li><li>• Résolution 11/04 (Programme régional d'observateur) : En notant les difficultés auxquelles la R.I d'Iran a été confrontée pour répondre au niveau minimum de présence d'observateurs et soumettre les rapports de ces derniers comme l'exige la Résolution, le CdA <b>ENCOURAGE</b> la R.I d'Iran à poursuivre ses efforts pour améliorer la situation l'année prochaine</li><li>• Réponse à la lettre de retour d'information : Notant que la R.I d'Iran n'a pas répondu à la lettre de demande de retour d'information, le CdA l'<b>ENCOURAGE</b> à répondre à celle de 2012.</li></ul> |
|---|

**Réponse :** Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de l'Iran.

### **Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Iran des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA11 en 2014.**

Après examen du Rapport d'application 2014 de l'Iran, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas répondu à la lettre de retour d'information, comme l'exige la Commission.</li><li>• N'a pas fourni l'autorisation officielle de pêcher en dehors des juridictions nationales, comme l'exige la Résolution 13/02.</li><li>• N'a pas entièrement appliqué le système SSN pas satellite (660 navires de 15m et plus sont suivis par SSN hors ligne), comme l'exige la Résolution 06/03.</li><li>• N'a pas mis en œuvre le programme régional d'observateur, comme l'exige la Résolution 11/04.</li><li>• N'a fourni aucune information sur les senneurs à senne coulissante équipés d'épuisettes, comme l'exige la Résolution 12/04.</li><li>• N'a pas fourni le rapport sur les importations, les débarquements, les transbordements des produits à base de thon et d'espèces apparentées dans les ports, comme l'exige la Résolution 10/10.</li></ul> |
|--|